

Jean-Yves PONTHER
Maire
LABEGUDE

Labégude le 14 Novembre 2016

Madame,

Je suis ouvert à toutes propositions de travaux dans l'Ardèche qui amélioreront le passage de l'eau et atténueront les conséquences parfois dramatiques des inondations, mais je trouve que la proposition du bureau d'étude Safège de créer deux chenaux dans le lit de la rivière à hauteur de Chamboulas est trop coûteuse pour la CCPAV (2585000 euros/HT) pour un résultat tout à fait aléatoire.

Il est surprenant que seule la CCPAV soit sur le banc des accusés. Ce projet élaboré en 2000/2002 par la commune d'Ucel, a été transféré à la communauté des communes de Vals regroupant 3 communes (Vals-Ucel- ST. Julien du Serre) aujourd'hui 21 et au 1er janvier 2017 peut être 29 communes composeront la nouvelle structure, Faire supporter à ces habitants cette sanction financière m'est insupportable d'autant plus que **la construction de la zone avait reçu un avis favorable des services de l'état qui l'ont instruit et le préfet de l'époque l'a signé contre l'avis du conseil municipal de Labégude.**

Toutes les constructions implantées dans cette zone ont été instruites par les services de l'état et elles ont toutes reçu un avis favorable. Lors du dernier procès ouvert par le tribunal administratif, la CCPAV, seule accusée, n'était pas conviée à venir se défendre, l'état fuyant ses responsabilités n'a pas daigné se faire représenter laissant le champ libre à la FRAPNA .

Dans sa déposition cette association préconise la destruction de la zone de Chamboulas (évaluée à 20 millions d'euros, le budget de la CCPAV ne pourrait pas le supporter tout comme les finances de ses communes membres et les quelques 120 emplois créés n'ont pas l'air d'émouvoir son président), Faudra-t- il aussi remettre toute la terre emmenée pour construire cette zone, là où elle a été enlevée ? Elle provient de la construction de la déviation de Labégude !!!.

Dans ce réquisitoire la responsabilité de la CCPAV, voir des communes ou peut être encore Ardèche claire, a été évoqué mais rien sur la responsabilité de l'état et les avis favorables de ses services et du préfet, alors qu'ils en sont les premiers responsables !!!! (étrange non?)

La crue de 1992 (10 ans avant la construction de la zone) a fait beaucoup de dégâts et il y a eu 4 morts : 2 à Lalevade et 2 dames emportées dans leur voiture sur la RN102 en amont du quartier du Malpas, provenant d'une grosse vague qui a suivi la route et inondé le quartier du pont par l'intérieur alors que le niveau de la rivière était à plus de 1mètre en dessous de la chaussée :

Les crues de l'Ardèche sont imprévisibles tous les anciens vous le diront.

C'est pourquoi personnellement (le CM se prononcera le 29 novembre) je mets un **avis défavorable**

à la proposition du bureau d'étude Safège et **je propose** que dans les plus brefs délais sous la présidence de M. le préfet de l'Ardèche une commission soit créée afin qu'elle planche sur la protection des Enfants, des Femmes, des Hommes qui sont riverains de la rivière sur toute la longueur de la commune (y compris Chamboulas) car **ma seule préoccupation est la sécurité de tous mes concitoyens qu'ils habitent en face, en amont ou en aval de cette zone d'activités**, c'est pourquoi se focaliser sur Chamboulas et ignorer toutes les habitations situées dans des zones qui

n'étaient pas classées inondables à leur époque de construction est une dramatique erreur.

A cette commission je proposerai que toute cette végétation qui pousse dans le lit de l'Ardèche soit arrachée (c'est aussi un barrage naturel à la fluidification de l'eau lors des crues), que le niveau du lit de la rivière soit abaissé de deux mètres, il retrouverait ainsi son niveau naturel tel qu'il était dans les années 1960/70 où il y avait par endroit des profondeurs de plus de 2 mètres d'eau (j'y ai appris à nager) alors qu'au même endroit aujourd'hui il n'y a plus que quelques centimètres d'eau. Les alluvions (pierres, sable) pourraient être utilisées à la construction d'une digue de protection le long des berges de l'Ardèche comme cela se réalise en bordure de mer, la sécurité des riverains serait renforcée, leurs patrimoines immobiliers seraient préservés et la zone d'activités de Chamboulas continuerait à participer à la diminution du chômage.

Ce projet devra être financé à 80% par l'état (responsable de la création de la zone de Chamboulas et de la législation sur l'entretien des cours d'eaux) – 20% par la CCPAV

Depuis 2006, date du PPRI, la zone d'inondation « **risque fort** » à **Labégude** a progressé de plus de 100m en largeur. A ce rythme dans 10 ans dans un nouveau PPRI établi par les services de l'état le «risque fort» pourrait être au niveau de la place des écoles. **Il est urgent d'agir intelligemment et efficacement, la protection des riverains de l'Ardèche en dépend.** Ce n'est pas une mesurette (création de 2 chenaux) qui supprimera les conséquences dramatiques d'une crue de l'Ardèche, mais, comme je le propose, un projet global atténuera, j'en suis convaincu, la violence dévastatrice et imprévisible d'une crue. **Préserver la vie d'un être humain est ma seule préoccupation.**

Jean-Yves PONTHER

Sous la présidence de M. le préfet de l'Ardèche, je propose comme membres de la ;

Commission d' Aménagement de la Rivière Ardèche à Labégude : (la CARAL)

Mme. La députée de l'Ardèche (qui vote les lois)

Mrs les sénateurs de l'Ardèche (qui votent les lois)

Mr. le président de la DREAL(avec un technicien)

Mr. le président d'Ardèche claire (avec un technicien)

Mr. le président de la CCPAV (avec un technicien)

Mr. le maire de Labégude (+ un autre élu du CM)

Deux représentants des riverains membres de leur association en cours de constitution.

Les réunions se feront à la salle du conseil à Labégude

J'informerai M. le préfet de ma proposition dès que j'aurai reçu l'autorisation de mon conseil municipal de la lui soumettre (le 29 novembre réunion du CM)